

## DELEGATION DE SIGNATURE

Références :

Vu le décret 87-155 du 05 mars 1987 modifié, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 53-1227 du 10.12.1953 et le décret n° 62-1587 du 29.12.1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'arrêté ministériel nommant M. Gilles MAZZON au CROUS de Grenoble, à compter du 19 février 2024,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 29 Novembre 2018, portant nomination de Madame Bénédicte CORVAISIER en qualité de Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Je soussignée, Bénédicte CORVAISIER, Directrice Générale Ordonnatrice du CROUS de Grenoble, donne délégation à

**Monsieur Gilles MAZZON**  
**Directeur du Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires de Chambéry**

Afin qu'il signe tout document relevant du CLOUS et des unités de gestion rattachées à l'exception des marchés et conventions

Dont notamment :

- Les bons de commande dans les limites d'un seuil de 10 000€ HT,
- Les bons de livraison et les fiches d'intervention,
- Les factures de fournisseurs pour certification du service fait,
- Les états des droits constatés,
- Les pièces de recettes,
- Le dossier LOCAPASS,
- Le dossier VISALE,
- Les dépôts de plaintes auprès des services de police,
- Les conventions d'hébergement pour court et long séjour.

En l'absence de la Directrice Générale et du Directeur adjoint, et pour assurer la continuité de service, il peut signer tous les bons de commande.

Cette délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024

Fait à Grenoble le 27 mai 2024 en 3 exemplaires originaux\*

Bon pour acceptation  
de la délégation

Gilles MAZZON

La Déléguée

Bénédicte CORVAISIER

- Originaux : un pour chaque partie et un pour l'agent comptable,
- Copie dossier DRH